

œuvres et des connaissances ainsi accumulées au profit de tous les publics. Devenu un lieu ouvert et accessible, il offrira ainsi toutes les ressources d'un musée moderne et attrayant au public compiégnois, comme de passage, et entrera hardiment dans le troisième millénaire.

1er Avril

Jérôme RANDIER

*Le gouvernement de la "bonne ville" de Compiègne
et ses hommes au temps de la Reconstruction (1468-1500)*

Le gouvernement de la bonne ville de Compiègne dut, en ce temps de la Reconstruction qui succède aux malheurs de la guerre de Cent Ans, constamment s'adapter à un réel toujours changeant et difficile. Cette Reconstruction, perturbée par des troubles endémiques, en particulier sous Louis XI, ne s'affirme véritablement qu'à la fin du siècle. L'économie compiégnoise, fondée essentiellement sur le grand commerce du vin depuis plusieurs siècles, perd son rayonnement d'antan et se replie sur son ressort territorial, qui correspond à la zone de chalandise de son marché. Elle y renforce sa domination par l'entremise de son grenier à sel, légué à la ville par Charles VII en 1398, et par l'intense activité de ses tribunaux. Son capital immobilier se renouvelle progressivement, puisant ses matériaux dans la riche forêt de Cuise, mais la vitesse de ce renouvellement et la densification du bâti qui en résulte nous échappent encore. Son patrimoine immobilier public reste quant à lui profondément marqué par les affres de la guerre jusqu'à la fin de notre période, et même bien au-delà. Le gouvernement, profitant d'une nette amélioration de la conjoncture sous les règnes de Charles VII et de Louis XII, décide, à la fin du siècle, de s'atteler à la reconstruction totale du symbole de son pouvoir : l'Hôtel de ville. Il fait édifier l'un des joyaux de l'architecture régionale.

Bien plus que le symbole - fort contestable - d'une Reconstruction économique et topographique achevée, la construction de ce monument somptueux est bien plutôt celui de l'affirmation - incontestable celle-là - du gouvernement compiégnois et de l'oligarchie de familles bourgeoises qui le dominait. Elle ne fit qu'accroître son pouvoir tout au long de notre période, sous la tutelle bienveillante d'une monarchie qui laissait à la ville une totale autonomie politique. Cette élite oligarchique se présentait comme une triple alliance, rapprochant les plus riches des "gens de marchandise", des "gens de justice", et un nombre remarquable de "gens de métiers" fortunés, éléments les plus aisés de "l'aristocratie ouvrière". Mais l'exécutif, c'est-à-dire la prestigieuse fonction tricéphale de gouverneur-attourné, se partage entre représentants de l'élite marchande et judiciaire ; en faveur de la première jusque dans la dernière décennie de notre période,

à part égale ensuite. La recette de la ville reste quant à elle constamment aux mains de riches marchands. Cette élite oligarchique d'environ deux cents bourgeois, qui sont bien les plus fortunés de la cité, comme en témoignent leurs forts niveaux d'imposition, se retrouvait ordinairement en fin de semaine, généralement le vendredi, au sein des conseils de la ville. Ils étaient convoqués par les gouverneurs en la chambre du conseil de l'Hôtel de ville dès qu'une décision importante devait être prise pour l'avenir de la cité. Ce conseil était bien le véritable pivot institutionnel de l'organisation municipale, doté d'une compétence administrative réelle s'étendant à tous les domaines de la vie urbaine. Mais en réalité, seule une poignée d'hommes était appelée à siéger régulièrement à la table de ces conseils, constituant ce que l'on peut appeler à juste titre le "cerveau" du corps de ville compiégnois. Ce conseil municipal informel, qui ne regroupa pas plus d'une quarantaine de notables en près de 32 ans, monopolisait par ailleurs les plus hauts honneurs municipaux. Il se composait des hommes les plus "honorables" de l'élite marchande et judiciaire de la ville, l'élite ouvrière en étant encore à peu près totalement exclue. A la fin de notre période, la "nouvelle élite" des "gens de justice" s'impose très nettement au sein de ce groupe de décideurs, renversant la prépondérance séculaire des marchands. Ils ne sont pourtant qu'une minorité au sein de la cité, mais leur instruction, leur expérience de la procédure et de l'administration les rendent désormais indispensables. Compiègne connaît donc bien ce mouvement d'ascension des "gens de justice" dans toutes les bonnes villes du royaume, mais dans une moindre mesure que celui observé à Reims par exemple. L'assemblée générale des habitants, second outil institutionnel dont disposaient les gouverneurs, reste quant à elle bien vivante au cours de notre période, mais son importance effective est bien moindre. Convoquée ordinairement le dimanche, elle vit à la fin de notre période son rôle se confiner à l'élection des gouverneurs et des receveurs de la ville et de la Table-Dieu et à l'élection annuelle des assésurs et collecteurs de la taille. Les habitants ne la fréquentaient d'ailleurs plus guère.

Le gouvernement de la "bonne ville" de Compiègne est donc bien dominé en ce temps de la Reconstruction, par une oligarchie de riches bourgeois, bien installée aux commandes urbaines, disposant du monopole du pouvoir, mais aussi de l'avoir et du savoir. A la spéculation et au commerce du vin ou du drap propres à cette économie compiégnaise qui fut longtemps florissante, ils substituent peu à peu les emplois administratifs, les affaires de finances publiques, les activités judiciaires et surtout les offices royaux, annonçant les temps nouveaux. Le gouvernement de la ville en ce bas Moyen Age est donc devenue une activité complexe confiée à des magistrats clairvoyants, qui nous ont laissé des traces remarquables de leur gestion, conservées aux Archives municipales de la Ville.